

« C'est totalement faux. Ce sont des paroles de militants »

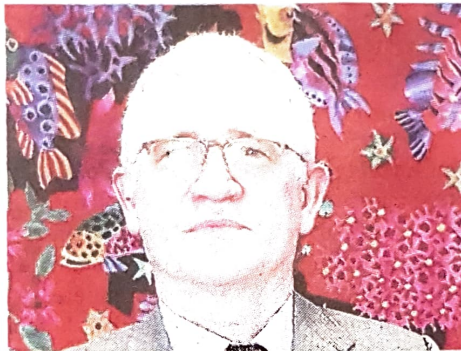
Cette année, 84 % des requêtes d'IEF auraient obtenu un accord. L'Éducation nationale réfute les accusations de refus systématique.

Aujourd'hui, combien d'enfants suivent une instruction en famille ?

En Ariège, nous avons délivré 161 autorisations cette année.

Certaines familles affirment que les demandes d'IEF sont automatiquement refusées dans le département. Est-ce le cas ?

C'est totalement faux. Ce sont des paroles de militants visant à stigmatiser l'État. Cela fait trois ans que le nouveau système est en application. La première année, en Ariège, nous étions à 78 % d'accord, l'année dernière à 85 % et cette année à 84 %. Au moins les trois quarts des parents qui font une demande obtiennent une autorisation.



Laurent Fichet, le directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Ariège. / DR

Le motif 4 est souvent jugé opaque et peu transparent...

Ce motif concerne une situation propre à l'enfant qui justifie que la famille ne l'envoie pas à l'école. Il est vrai qu'il est extrêmement vague, on ne peut pas dire le contraire. Chaque cas est étudié individuellement. Contrairement à ce que certaines associations affirment, le motif 4 n'est pas automatiquement refusé. En Ariège,

sur les deux dernières années, nous avons reçu 92 demandes. 63 accords ont été donnés, soit près de deux tiers. Nous sommes donc loin d'un robinet fermé.

Y a-t-il plus de poursuites en Ariège que dans d'autres départements contre les parents récalcitrants ?

Des condamnations existent partout en France, notre département ne fait pas exception. Pour l'année 2023/2024, j'ai signalé 19 cas au parquet concernant des personnes pratiquant l'instruction en famille sans autorisation.

Que reprochez-vous à ces familles ?

Une poignée de personnes refuse de faire une demande, estimant que la loi n'est pas légitime. Elles s'arrogent le droit de choisir les lois qu'elles veulent respecter. Je trouve cela choquant. Il est normal d'être condamné lorsque l'on ne respecte pas la loi. Le rôle d'un tribunal n'est pas de débattre du bien-fondé d'une loi.

Faouzi Asmoun